

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE du 30 mars 2015

L'an deux mil quinze et le 30 mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques SALANSON, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 23 mars 2015.

Nombre de membres en exercice : 11

**Présents : MM. BAUJARD Roland – DORY Sylvain – Mme DUPONT NGUYEN TRIEU Le Khanh – M. FOREST Daniel – Mme GUIGNIER Chantal – MM. OLIVIER André – POURREYRON Cyril - SALANSON Jean-Jacques – Mme SALANSON Patricia.**  
**Absents excusés : Mme CHUZEVILLE Nathalie – M. DENUELLE Sixte**

Nomination du secrétaire de séance : M. Cyril POURREYRON

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

### **Décisions du maire prises par délégation**

Signature de la convention de mise à disposition du personnel avec Fleurie

### **ASSAINISSEMENT**

#### ➤ **Compte Administratif 2014**

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du Compte Administratif 2014, qui laisse apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Prévu</b>	20 269.76 €	20 269.76 €	72 597.85 €	72 597.85 €
Réalisé	15 924.17 €	19 709.09 €	10 081.71 €	9 127.75 €
Résultat 2014	/	3 784.92€	953.96€	/
Résultat 2013	<b>3 459.76€</b>	/	<b>62 171.85€</b>	/
<b>Résultat de clôture 2014</b>	/	<b>325.16€</b>	<b>63 125.81€</b>	/

Monsieur le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal, sous la présidence de son doyen, approuve le compte administratif 2014.

➤ **Approbation du compte de gestion 2014**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2014

Le conseil municipal,

- DECLARE que le compte de gestion du budget assainissement dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion 2014 assainissement tel qu'il est présenté par Monsieur le Receveur.

➤ **Affectation du résultat de fonctionnement 2014**

Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 3 784.92 €

Résultats antérieurs de l'exercice - 3 459.76 €

**Résultat à affecter : +325.16 €**

**Solde d'exécution de la section d'investissement**

Solde d'exécution cumulé d'investissement - 63 125.81 €

Solde des restes à réaliser d'investissement 0.00 €

**Besoin de financement - 63 125.81 €**

**Affectation en réserves R 1068 en investissement +325.16 €**

➤ **Budget Primitif**

Monsieur le Maire soumet à l'examen des conseillers le projet de Budget Primitif 2015, qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

**Exploitation : 79 758.65 €**

**Investissement : 73 465.31 €**

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité le budget 2015.**

## **COMMUNE**

### **➤ Compte Administratif 2014**

Les Conseillers prennent connaissance du Compte Administratif 2014, qui laisse apparaître les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Prévu</b>	221 265.00 €	221 265.00 €	301 897.00 €	368 005.79 €
Réalisé	171 807.78 €	246 825.82 €	243 591.97 €	302 701.13 €
Résultat 2014	/	75 018.04 €	/	59 109.16 €
Résultat 2013	/	82 772.04 €	/	105 533.01 €
<b>Résultat de clôture 2014</b>	/	<b>75 018.04 €</b>	/	<b>164 642.17€</b>

Les restes à réaliser 2014 s'élèvent pour la section d'investissement à **33 400.00 €** en dépenses et **14 993.22 €** en recettes. Ces sommes seront reportées sur le budget primitif 2015.

Monsieur le Maire se retirant de l'assemblée au moment du vote, conformément aux dispositions du C.G.C.T., le Conseil Municipal, sous la présidence de son doyen, approuve le compte administratif 2014.

### **➤ Approbation du compte de gestion 2014**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget communal de l'exercice 2014 ;

Le conseil municipal,

- DECLARE que le compte de gestion du budget communal dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion 2014 communal tel qu'il est présenté par Monsieur le Receveur.

### **➤ Affectation du résultat de fonctionnement 2014**

Résultat de l'exercice	+75 018.04 €
Résultats antérieurs reportés	0.00 €
<b>Résultat à affecter</b>	<b>+75 018.04 €</b>
<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	164 642.17 €
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-18 406.78 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION</b>	<b>75 018.04 €</b>
<b>Report en fonctionnement R 002</b>	<b>75 018.04 €</b>

➤ **Budget Primitif**

Monsieur le Maire soumet à l'examen des Conseillers le projet de Budget Primitif 2015 qui laisse apparaître les résultats suivants :

	<b>Fonctionnement</b>	
	Dépenses	Recettes
Prévu	<b>307 345.04 €</b>	<b>307 345.04 €</b>

  

	<b>Investissement</b>	
	Dépenses	Recettes
Prévu	<b>216 921.00 €</b>	<b>319 177.54 €</b>

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité le budget 2015.**

➤ **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015**

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 et propose d'augmenter de 1% au titre de la préservation de l'avenir. Les Conseillers, après en avoir délibéré, émettent un avis favorable et votent ainsi les taux des trois taxes directes locales, à savoir :

- taxe d'habitation	<b>13.15 %</b> soit un produit de	<b>41 778 €</b>
- taxe foncière bâti	<b>16.58 %</b> soit un produit de	<b>33 011 €</b>
- taxe foncière non bâti	<b>19.24 %</b> soit un produit de	<b>18 451 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>93 240 €</b>

**Questions diverses**

- La période hivernale étant révolue, il est décidé de rouvrir l'alimentation en eau du robinet du cimetière.
- La menace d'une fermeture de classe pèse sur le RPI. Une action des communes et des parents d'élèves sera peut-être nécessaire.
- Les riverains souhaitant récupérer de la terre issue du curage des fossés sont invités à le faire par leurs propres moyens en coordination avec les agents travaillant sur le terrain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h45.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au **lundi 4 mai 2015 à 20 h 30**